

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL Séance du 22 juin 2015

Président : M. Jégo

Présents : MMES : Berrier, Timon, Michot, Juget, Lessinger, Tassel, Zaidi, Da Fonseca, Etienne, Castellain, Leroy-Balta, Bigault, Dreze, De Saint Loup, Quimbre, Gauthier ET MM : Villette, Miguet, Lopez, Bernard, Blanchot, Senoble, Demelun, Aguilar, Lioret, Legros, Vary, Lechner, Chereau, Jégo, Albouy, Vallée, (Henri) Brun, Chéron, (Hermann) Brun, Chkif, Gaultier, Tychensky, Martinez, Benard, Gosserez.

Pouvoirs : Mme Jacquier a donné pouvoir à M. Chéreau, Mme Chazouillères a donné pouvoir à M. Chéron, M. Corbin a donné pouvoir à Mme Timon.

Absents excusés : MM : Gérin, Afonso, Reguig, Ruiz.

M. Vallée a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 80 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 11 mai 2015

Approuve à l'unanimité :

♦ le programme et plan de financement pour les études de faisabilité du Parc Napoléon et de l'inscrire au budget primitif 2016

Adopte à l'unanimité :

♦ les modifications statutaires du Sirmotom

Elit à l'unanimité :

♦ Mme Jocelyne JAMET, Conseillère Municipale de Courcelles en Bassée, représentante suppléante de la CC2F au sein du conseil syndical du Sirmotom

Désigne à l'unanimité :

♦ M. James CHERON, représentant de la CC2F à Atout France

Approuve à l'unanimité :

♦ la mise en place de la mutualisation des formations au profit des communes membres de la CC2F et des syndicats intercommunaux du territoire

Adopte à l'unanimité :

♦ la mise en place de la mutualisation du service de médecine professionnelle au profit des communes membres de la CC2F et des syndicats intercommunaux du territoires

Approuve à l'unanimité :

♦ les modifications budgétaires "section investissement" du budget général 2015

Valide à l'unanimité :

◆ la demande d'assujettissement à TVA pour les dépenses et recettes figurant au budget eau potable à compter du 1er juillet 2015

Adopte à l'unanimité :

◆ l'avenant n° 8 au contrat Véolia Montereau de la DSP eau potable qui prend en considération les règles de TVA applicables aux DSP

Valide à l'unanimité :

◆ les négociations foncières sur la base de 0,7 €/m², la recherche de partenaires financiers et porteurs de projets pour l'acquisition, la valorisation et la préservation de plans d'eau et terres agricoles sur les communes de Montereau-Fault-Yonne, Cannes Ecluse et Marolles sur Seine

Adopte à l'unanimité :

◆ le règlement à la création et à la reprise d'entreprise sur le territoire de la CC2F et la création d'un fond pour la création et le développement des entreprises

Décide à l'unanimité :

◆ la vente de foncier sur la ZAC de Saint Donain à Marolles sur Seine à la société ALCOLEA

Décide à l'unanimité :

◆ la vente de foncier sur la ZAC de Saint Donain à Marolles sur Seine à la société ZAMENHOF

Accepte à l'unanimité :

◆ la vente d'un terrain sur la ZAC de Merlange à Saint Germain Laval au profit de la société BERT

Valide à l'unanimité :

◆ la délégation de maîtrise d'ouvrage et la signature d'une convention entre la CC2F et la ville de Montereau pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU concernant le cœur de l'agglomération de Montereau

Valide à l'unanimité :

◆ le programme du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural 2015 (programme C.L.A.I.R.) du Conseil Départemental en faveur du territoire de la CC2F

Décide à l'unanimité :

◆ d'arrêter le projet de Plan Local de Déplacement (P.L.D.), sous réserve de la décision de l'autorité environnementale

Adopte à l'unanimité :

◆ la charte qualité établie par l'Agence de l'Eau pour les travaux des réseaux d'assainissement

Approuve à l'unanimité :

◆ la demande de subvention pour le renforcement des postes Carrosserie et Barbier à Montereau dans le cadre du projet global de construction du Bassin Bernier de Montereau

